

████████████████████  
Président de la Région Nouvelle  
Aquitaine  
14 rue François de Sourdis  
33077 BORDEAUX Cedex

Bordeaux, le **15 JUL. 2021**

Nos Réf : D/2021/280475

Objet : Ligne n° 643 000 de Port Sainte Marie à Condom

Fermeture de la section entre Feugarolles (47) et Condom (32) comprise entre les PK 121.400 et 155.086

LAR : 1A 190 389 2125 6

**PJ 1** : Dossier de consultation pour la fermeture administrative de la ligne 634 000 entre Feugarolles, PK 121+400 et Condom, PK 155+086.

**PJ 2** : Avis favorable de la FNAUT Nouvelle-Aquitaine et Occitanie à la suite de leurs saisines sur ce projet de fermeture

Monsieur le Président,

La Communauté de Communes Albret Communauté et la Communauté de Communes de la Tenarèze m'ont saisi afin de concrétiser un projet de création de voie verte qu'ils envisagent de réaliser sur les emprises de la section de Feugarolles à Condom comprise entre les PK 121.400 et 155.086 de l'ancienne ligne n° 643 000.

Préalablement à la réalisation de ce projet, la section de ligne concernée doit faire l'objet d'une décision de fermeture.

En application de l'article 22 du décret n° 97-444 du 5 mai 1997 modifié, SNCF Réseau est amené à consulter votre collectivité sur le projet de fermeture de la section de ligne concernée. Une fois fermée, ladite section ne fera plus partie du Réseau Ferré National (RFN).

Le Conseil Régional doit formuler son avis sur ce projet dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier. L'absence de réponse de l'organe délibérant dans ce délai, vaudra avis favorable.

Afin de garantir la régularité de la décision de fermeture, je porte votre attention sur la nécessité de vous assurer que cet avis soit émis par l'organe du Conseil Régional compétent disposant d'une délégation régulière.

A cet effet, vous voudrez bien trouver ci-joint, le dossier correspondant. Valérie BEC, chargée de mission Patrimoine, reste à la disposition de vos services pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

La section de ligne comportant une partie de son linéaire en dehors du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, j'ai consulté parallèlement Madame la Présidente de la Région Occitanie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Directeur Territorial

COPIE :

**[REDACTED]**, Directrice Territoriale SNCF Réseau Occitanie